

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 11 Procuration : 2 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le cinq octobre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 30 septembre 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 22121</p> <p><u>Objet</u> :</p> <p>Convention Commune – free mobil antenne téléphonique</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - Mme MCQUADE Alisha - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - M. DUCHEMIN Vincent</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. MUFFAT Bruno - Mme TAVERNIER Marie – Laure - Mme QUOEX Valérie</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p>Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole M. MUFFAT Bruno à Mme SIBIL Christine</p>

Monsieur MUFFAT Michel présente au conseil municipal la convention entre la commune et l'opérateur Free mobil, concernant l'implantation d'une antenne relais pour téléphonie, sur le secteur d'Ardent, sur un terrain communal, afin de permettre une meilleure couverture téléphonique de la commune. (convention jointe).

Le conseil après en avoir voté,

- **ACCEPTTE** la convention entre la commune et l'opérateur Free mobil, concernant l'implantation d'une antenne relais pour téléphonie, sur le secteur d'Ardent, sur un terrain communal (convention jointe),
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, pour les actes relatifs à la présente délibération

Le Maire

DENNE Jean - Claude

